



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2024

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et trésorière de la Ville d'Estérel :

QUE le rôle général de perception des taxes municipales a été déposé à mon bureau pour rencontrer les obligations de la Ville pour l'année 2024;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti et que ceux-ci seront payables en tout ou en partie selon ce qui est prévu au règlement numéro 2023-730 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2024;

QUE les propriétaires dont le compte de taxes s'élève à plus de 300 \$ ont la possibilité de payer le montant en 3 versements :

| | Échéance |
|---------------------------------|-----------------|
| 1^{er} versement | 4 mars 2024 |
| 2^e versement | 2 juillet 2024 |
| 3^e versement | 4 novembre 2024 |

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes dans les quinze (15) jours suivant la présente publication est prié de communiquer avec le personnel municipal par courriel (info@villedesterel.com), par téléphone (450 228-3232) ou en se présentant à l'hôtel de ville, sis au 115, chemin Dupuis, Estérel, afin qu'une copie de ce compte lui soit acheminée ou remise.

Donné à Ville d'Estérel, ce 22^e jour du mois de janvier 2024.


Nadine Bonneau
Directrice générale et trésorière

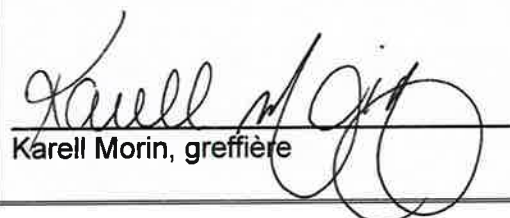


CERTIFICAT DE PUBLICATION



Je, soussignée, Karell Morin, greffière de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 22 janvier 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22^e jour du mois de janvier 2024.


Karell Morin, greffière